DLP 20-6-79135367

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°13

19 Juin 1979

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade — 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - La lutte est à poursuivre uniquement dans les vergers actuellement contaminés. Les risques d'extension de la maladie y demeurent toujours en cas de pluies, surtout sur les organes en cours de croissance.

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - Les captures sont en nette régression. En conséquence, dans tous les vergers correctement suivis et ne présentant aucun dégât de ce ravageur, la lutte sera temporairement suspendue à compter du 25 Juin jusqu'à une date ultérieurement précisée en fonction du type d'insecticide utilisé (ovicide ou larvicide).

TORDEUSE ORIENTALE et PETITE MINEUSE DU PECHER - Bien que les captures soient encore assez faibles, sauf en Corse (Casinca), la protection se poursuivra comme déjà indiqué, c'est-à-dire suivant la date prévue pour la récolte.

PUCERON LANIGERE DU POMMIER - Dans les vergers où sa présence nécessite une intervention, on utilisera un insecticide à base de pirimicarbe (Pirimor) : 37,5 g de M.A./hl ou de vamidothion (Kilval, Sépaphid, Vamifène) : 50 g de M.A./hl.

PHYLLOXERA DU POIRIER - Les premières migrations de larves sont observées en vergers généralement infestés, notamment dans la basse vallée de la Durance. Un premier traitement au diazinon (Basudine 20) : 75 g de M.A./hl est recommandé dans ces vergers (Alexandrine, B. Hardy, Guyot ...). Cette matière active est également efficace contre le Carpocapse et les Pucerons.

OIDIUM et ACARIENS - Poursuivre la surveillance.

TORDEUSE DE LA PELURE SUR POMMES - Si les traitements recommandés dans notre dernier Bulletin n'ont pu être réalisés et que des dégâts sont observés sur pommes (épiderme rongé), on effectuera, dès réception, la première intervention.

COCHENILLES (virgule, rouge du poirier, Pou de San José et cochenille du mûrier sur pêchers) - Les jeunes larves viennent d'apparaître. Dans les vergers où elles sont observées, on utilisera méthidathion (Ultracide) : 40 g de M.A/hl ou oléoparathion (nombreuses spécialités) : 25 g de M.A./hl.

SPECIAL CORSE

ALEURODE SUR AGRUMES - On observe les premières sorties d'adultes. Si le traitement d'hiver n'a pas été fait une intervention visant les larves peut être nécessaire vers le début Juillet à l'aide de méthidathion (Ultracide) : 30 g de M.A./hl ou méthomyl (Lannate) : 37 g de M.A./hl

V I G N E

MILDIOU - Dans un Bulletin spécial Ardèche du 8 Juin nous avons annoncé la découverte de taches primaires à Vallon-Pont-d'Arc et St-André-de-Cruzières. Depuis, de nouvelles taches ont été découvertes à St-Montan (Ardèche).

Le passage orageux du 4 Juin a pu provoquer dans le Vaucluse et la Drôme, très localement, des contaminations primaires dont les taches ont pu fructifié la semaine dernière à l'occasion des pluies. Ainsi, des foyers ont été découverts à Pernes (Vaucluse) et Aramon (Gard).

Par contre, dans le Var, les Bouches-du-Rhône et le Sud-Est du Vaucluse, les orages ont été insuffisants pour provoquer un risque.

En conséquence, on ne renouvellera le traitement de début floraison conseillé dans notre précédent Bulletin que dans les zones où les orages ont dépassé 30 mm en une fois et ont été suivis de un ou plusieurs jours de pluies : cas du centre du Vaucluse, du Sud de l'Ardèche (déjà signalé) et du Sud de la Drôme.

Ailleurs la poursuite de la protection est inutile.

Vu le faible nombre de foyers primaires découverts, notre concours MILDIOU est prolongé.

./. 2.5

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant : P. Journet - CPPAP N° 479 AD

OIDIUM - Le champignon est très virulent actuellement .Des attaques sur grappes commencent .Il est conseillé d'effectuer un soufrage dans les zones où la floraison est en cours .Ailleurs, un soufrage supplémentaire sera nécessaire .Il est rappelé que le Bayleton 5 est peu actif sur l'Oïdium de la grappe au-delà de la nouaison .

BOTRYTIS - Nous rappelons que le programme de lutte comporte 4 interventions : fin floraison, fermeture de la grappe, véraison, 3 à 4 semaines avant récolte .La pulvérisation doit être localisée sur les grappes, en traitant chaque face des rangs, de préférence à l'aide d'un appareil pneumatique . Les matières actives utilisables sont les suivantes (par ordre d'efficacité décroissante dans le midi):

- procymidone (Sumisclex) - vinchlozoline (Ronilan) - méthylthiophanate (Pelt 44) - iprodione (Rovral) - bénomyl (Benlate) - carbendazime + folpel (Arton, Quinaris) - dichlofluanide (Euparène) .

EN CORSE les risques de développement du Botrytis sont grands .

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Le deuxième vol a débuté en Corse, sur le vignoble de Châteauneuf-du-Pape et dans la région de Mazan .

Il est rappelé qu'en deuxième génération on doit intervenir sur des chenilles très jeunes, n'ayant pas encore pénétré dans les grains, afin de ne pas favoriser l'implantation du Botrytis .

En conséquence : en Corse sur tout le littoral oriental on interviendra dès réception .

Sur l'appellation Châteauneuf-du-Pape, traitement préventif vers le 25 Juin dans le cas où le refroidissement persisterait et vers le 22 Juin si le réchauffement annoncé se confirmait .

Ailleurs, attendre un prochain avis .

SPECIAL CORSE

FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE - Dans les vignobles de Casinca et Marana où sévit cette maladie, une série de traitements visant la Cicadelle vectrice est à prévoir à partir du 20-25 Juin jusqu'à la mi-Août à l'aide de l'un des insecticides suivants, dose en grammes de M.A./hl.

- azinphos (nombreuses spécialités) : 40 - formothion (Anthio fort) : 50 - méthidathion (Ultracide) : 30 - méthomyl (Lannate) : 37 - oxydéméton méthyl (Méta Systémox, Anthonox) : 25 - parathion (nombreuses spécialités) : 30 - phosalone (Azofène, Zolone) : 60 .

Les traitements seront renouvelés selon la rémanence des produits .Les matières actives soulignées sont également valables contre les Tordeuses de la grappe .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

TOMATE - MILDIOU - Il est encore inutile de traiter .

ALTERNARIA - Dès l'apparition des premières taches, un traitement avec captafol (Difosan, Orthodifolatan) 160 g de M.A./hl, chlorothalonil (Daconil) 150 g de M.A./hl, manèbe ou mancozèbe (nombreuses spécialités) 160 g de M.A./hl .

BACTERIES - (moelle noire, chancre des tiges, pseudomonas tomato ou moucheture, gale bactérienne.....) - seuls des traitements cupriques repétés sont susceptibles de ralentir leur expansion , ainsi que l'arrêt des irrigations par aspersion et des fumures azotées excessives .

ACARIOSE BRONZEE - Dans les régions et durant les périodes où la température maximum dépasse 25° C, on effectuera à titre préventif des soufrages répétés tous les 15 jours .En cas d'attaques déclarées, on emploiera un acaricide spécifique .

POIVRON - Pour lutter préventivement contre le MILDIOU (flétrissement de la plante) on mélangera à l'eau de chaque irrigation (surtout si celle-ci vient d'un canal collectif) 2 litres d'un produit à base de nabame (Dithane A 40, Nabasan, Pergam) pour 1.000 m2 de culture .

On peut également attendre le premier flétrissement, on arrosera alors le collet de chaque plante avec une solution à base de captafol contenant 300 g. de spécialité commerciale (Difosan flo, Orthodifolatan) par hectolitre à raison d'environ un verre de bouillie par plante .Arracher les plantes atteintes .

MELON - On surveillera les cultures pour intervenir éventuellement contre l'OIDIUM, l'ANTHRACNOSE (nuile rouge), ou la CLADOSPORIOSE (nuile grise) .

Contre l'OIDIUM, on utilisera l'un des produits mentionnés contre ce champignon sur la liste des matières actives homologuées ou en autorisation provisoire de vente (ci-jointe) .

Contre l'ANTHRACNOSE et la CLADOSPORIOSE on choisira l'un des fongicides suivants (dose en grammes de matière active par hectolitre) : bénomyl (Benlate) : 30 - carbendazime (Bavistine) 30 - dichlone (Sépiclone) : 80 - mancozèbe (nombreuses spécialités) : 160 - manèbe (nombreuses spécialités) : 240 - méthylthiophanate (Pelt 44) : 70 .

POIREAU - Surveiller les cultures pour intervenir sur la TEIGNE dès l'apparition des premiers dégâts et en tenant compte de la date de récolte pour le choix de l'insecticide .

- azinphos : 40 g/hl
- bacillus thuringiensis (dose selon la spécialité)
- carbaryl : 75 g/hl
- chlorfenvinphos : 40 g/hl
- A chlorpyriphos méthyl : 45 g/hl
- malathion : 75 g/hl
- méthidathion : 30 g/hl
- parathion éthyl : 25 g/hl
- parathion méthyl : 40 g/hl
- phosalone : 60 g/hl
- tétrachlorvinphos : 150 g/hl

ASPERGE - CHENILLE A FOURREAU - Dans les aspergeraies ayant subi en 1978 des dégâts (présence de fourreaux au sol et dessèchement de griffes à partir des bordures), on commencera dès maintenant les traitements contre les jeunes chenilles dans les régions les plus précoces du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône .Ailleurs, cette période pourra débuter 4-5 jours plus tard .

La protection sera à maintenir jusqu'aux 20-25 Juillet selon ces situations .

On utilisera l'un des insecticides suivants en émulsion (sauf carbaryl) en grammes de matière active/hectolitre :

- azinphos éthyl	(+)	40 g
- carbaryl	(+)	50 g
- diéthion (Rhodocide)		120 g
- fenthion (Lebaycid)		100 g
- lindane	(+)	75 g
- oléoparathion	(+)	45 g
- parathions	(+)	50 g
- phosalone	(+)	120 g

(+) = nombreuses spécialités .

On renouvellera le traitement tous les 12 jours avec le carbaryl et tous les 8 jours avec les autres produits .Les pulvérisations seront abondantes (minimum 2000 litres/hectare) et localisées à la base des turions sur lesquels la bouillie devra ruisseler .

Sur les jeunes plantations le traitement pourra se limiter aux bordures toujours les premières attaquées .

DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES -

Il est très important, et dans l'intérêt de tous, de respecter très strictement la période d'interdiction d'emploi des pesticides avant récolte .Cette durée est obligatoirement mentionnée sur le mode d'emploi et correspond à la dose homologuée, tout surdosage entraînant une prolongation de ce délai .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P26

MATIERES ACTIVES ENTRANT DANS LA COMPOSITION DE SPECIALITES PHYTOPHARMACEUTIQUES HOMOLOGUEES OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE AU 1er JANVIER 1979

UTILISABLES POUR LES PRODUCTIONS VEGETALES

III - CULTURES LEGUMIERES

HERBICIDES (g/ha)

1) Toutes cultures légumières

diméxano : 8000

2) Ail

*butraline : 3600
ioxynil octanoate : 625
méthabenzthiazuron : 2800
néburon : 3000
*pénoxaline : 1320
*trifluraline (ail blanc d'automne) : 1200

Associations

*diuron + propyzamide (ail d'automne)
*linuron + trifluraline (ail d'automne)

3) Artichaut

métobromuron : 2000
*métribuzine : 875
*trifluraline : 1200

4) Asperge

2,4-D : 750
diuron : 1500
linuron : 750
*métribuzine : 800
monolinuron : 1000
monuron : 1500
simazine : 2500

Association

*atrazine + cyanazine

5) Carotte

chloroxuron : 3500
huiles blanches de pétrole : 300 à 500 l
*huile paraffinique (adjuvant) : 4 l
linuron : 750
métoxuron : 3200
monalide : 4000
prométryne : 1500

Associations

*butraline + linuron
chlorbufame + cycluron
linuron + monalide

6) Céleri (planté)

chloroxuron : 3500
chlorprophame: 2400
linuron : 750
monalide : 4000
prométryne : 1000

Association

linuron + monolinuron

7) Chicorée - Endive

*benfluraline : 1080
carbétamide : 3000
chlorprophame : 2400
propyzamide : 1500

8) chou-pomme et chou à choucroute

desmétryne : 370 (sauf chou-fleur)
trifluraline : 1200 (semis)

9) Cucurbitacées

naptalame : 3000

10 Epinard

lénacile : 800

Association

chlorbufame + Cycluron

11) Fraisier

chloroxuron : 3500
chlorthal : 7500
lénacile : 1600
phenmédiphame : 1000

12) Haricot

*benfluraline : 1080
dinosèbe (ester acétique) : 1400
*pénoxaline : 1300

Associations

*butraline + monolinuron
dinosèbe + monolinuron
*dinoterbe + nitrofène
linuron + monalide

Dessication des haricots porte-graines

*diquat : 400 g/ha

13) Laitue

propyzamide : 1500
sulfallate : 5750

14) Lentille

carbétamide : 2000
diallate : 1400
dinosèbe (ester acétique) : 1600
diuron : 600
prométryne : 2000

15) Oignon - Poireau

*butraline : 3600 (oignon seulement)
chloroxuron (postplantation poireau): 3500
chlorprophame (semis poireau planté et oignon) : 3000
chlorthal : 9000
ioxynil octanoate : 625
linuron (poireau planté) : 500
*pénoxaline : 1320 (oignon de semis, poireau de semis et planté)
prométryne (poireau planté) : 1000
propachlore (oignons : semis et bulbilles - poireau : semis et planté) : 4500

Association

linuron + monolinuron (poireau planté)

16) Pois

chloroxuron : 3500
cyanazine : 750
dinosèbe (ester acétique) : 1500
dinosèbe (sel d'ammonium) : 1000
méthabenzthiazuron : 2800
*pénoxaline : 1200
prométryne : 1500
terbutryne : 2000

Association

*dinoterbe + nitrofène : 2.500 + 1500

17) Tomate

difénamide : 6000 (semis)
métribuzine : 500
*pénoxaline : 1300 (plantées)

INSECTICIDES et ACARICIDES

1) Pucerons (g/hl)

*acéphate : 75
azinphos éthyl et méthyl : 40
bromophos : 50
carbophénothion : 45
*décaméthrine : 1,25 (puceron noir de la Fève sur Pois)
dichlorvos : 100
diéthion : 75
diméthoate : 30
endosulfan : 60
fénitrothion : 50
fenthion : 75
formothion : 40
isolane : 6
lindane : 30; 400 g/ha en poudrage
malathion : 75; 1000 g/ha en poudrage
méthidathion : 30
méthomyl : 30
mévinphos : 35
naled : 100
nichlorfos : 50
nicotine : 150
ométhoate : 2,5 (artichaut)
parathion éthyl : 20; 250 g/ha en poudrage
parathion méthyl : 30; 250 g/ha en poudrage
phosalone : 60
pirimicarbe : 37,5
prothoate : 30
pyréthrines synergisées : 12
roténone : 20

2) Acariens (g/hl)

- esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40
carbophénothion : 45
diéthion : 100
malathion : 75
méthidathion : 40
naled : 100
parathion éthyl : 25
parathion méthyl : 30
phosalone : 60
prothoate : 30

- esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30
formothion : 40
mévinphos : 35

- acaricides spécifiques

.Sulfones et sulfonates
chlorbenside : 50
chlorofénizon : 50
tétradifon : 16
tétrasul : 40

.Composés halogénés
bromopropylate : 37,5
dicofol : 50; 700 en poudrage

.Dérivés du benzène
binapacryl : 50

.Quinoxaline
chinométhionate : 12,5

.Divers
benzoximate : 40
dioxathion + fénizon : 25 + 50
cyhéxatin : 30

3) Mouches (g/hl)

a) Mouche de l'asperge (aspergeraies en voie d'établissement)

diazinon : 30
diméthoate : 50
formothion : 50

b) Mouche de l'endive (pulvérisation sur les collets à la mise en couche)

diméthoate : 30
formothion : 50

c) Mouche de l'oignon

.Traitement des semences (g/kg)

diéthion : 60
trichloronate : 40

.Traitement du sol (granulés)- en g/ha
*bromophos éthyl : 5400 (et en pulvérisation)
carbophénothion : 6000
chlorfenvinphos : 5000 (et en pulvérisation)
*chlorpyriphos : 3000
diazinon : 8000
dichlofenthion : 6000
diéthion : 5000
fonofos : 2000
trichloronate : 2500 (et en pulvérisation)

Association

*chlorfenvinphos+parathion (500 + 500 (en localis.) (5000 + 5000 (en plein)

d) Mouche de la carotte (voir divers)

e) Mouche du chou (granulés pour traitement du sol) - (en g/ha)

*bromophos éthyl : 5400 (et en pulvérisation)
chlorfenvinphos : 6000 (et en pulvérisation)

f) Mouche des semis sur haricot (en g/ha)

*chlorfenvinphos : 4000

4) Traitement insecticide du sol (g/ha)

*carbofuran : 600 (en localisation pour chicorées)

5) Traitement insecticide en serre et sous abri

.Fumigation (g/100 m3)
dichlorvos : 7,5
naled : 10
nicotine : 100 (pucerons)
*pirimicarbe : 1 fumigène/700 m3 (pucerons)
*pyréthrines synergisées : 10
sulfotep : 1 capsule/200 m3

.Pulvérisation (g/hl)
*bioresméthrine : 6 (aleurodes)
*pirimiphos méthyl : 75 (aleurodes)

.Nébulisation (g/ha)
*pirimiphos méthyl : 500 (aleurodes)

Associations

Nombreuses spécialités contenant du dichlorvos, du malathion, des pyréthrines et/ou de la roténone

g) Piéride du chou
*décaméthrine : 0,75

h) Teigne du poireau (g/hl)
*chlorpyriphos méthyl : 45

FONGICIDES

1) Oïdium (g/hl)

bénomyl : 30 (cucurbitacées)
*bupirimate : 25 (cucurbitacées, sauf en serre)
chinométhionate : 7,5
dinocap : 25; 250 en poudrage
*ditalimphos: 50 (cucurbitacées de plein air)
fénarimol : 2,4 (melon)
*imazalil : 10 (cucurbitacées en plein air)
méthylthiophanate : 35 (cucurbitacées)
pyrazophos : 15 (cucurbitacées)
soufre dispersé et sublimé : en poudrage
soufre micronisé : 600 de soufre pur (maxi)
*triadiméfon : 7,5 (melon)
*triforine : 28,5

Associations

Nombreuses spécialités contenant, outre les matières actives précédentes, du carbatène, du mancozèbe, du manèbe, du zirame, etc ...

2) Pourriture grise du fraisier (g/hl)

*dichlofluanide : 125
*iprodione (26019 RP) : 75
*vinchlozoline : 100

HERBICIDES

1) Glaïeul

chlorprophame : 3000
chlorprophame + diméthoate : 25 l de spécialité

2) Rosier

*chlortiamide : 4500
*dichlobénil : 4500
simazine : 2500

INSECTICIDES et ACARICIDES

1) Pucerons des cultures florales (g/hl)

azinphos éthyl et méthyl : 40
bromophos : 50
carbophénothion : 45
dialiphos : 75
diéthion : 100
diméthoate : 30
endosulfan : 60
fénitrothion : 50
fenthion : 75
formothion : 40
isolane : 10
lindane : 30
malathion : 75
méthidathion : 30
méthomyl : 50
mévinphos : 50
naled : 100
nicotine : 150
ométhoate : 60
oxydéméthon méthyl : 25
parathion éthyl : 20
parathion méthyl : 30
phosalone : 60
pirimicarbe : 37,5
prothoate : 30
roténone : 25
vamidothion : 50

2) Acariens des cultures florales (g/hl)

- esters phosphoriques de contact
azinphos éthyl et méthyl : 40
carbophénothion : 45
dialiphos : 75

III - CULTURES LEGUMIERES (suite)

3) Pourriture du collet

*éthylthiophanate : 200 (Sclérotiniose)
iprodione : 75 (Botrytis et Sclérotiniose)
*méthylthiophanate : 84 (Sclérotiniose)
quintozène : 15 kg/ha (Sclérotinia de l'endive également)
*vinchlozoline : 75 (Botrytis et Sclérotiniose)

4) Mildiou de la laitue

*mancozèbe : 200
thirame + zinèbe : (et Botrytis)
*zinèbe : 160

5) Mildiou de la tomate

chlorothalonil : 150
manèbe : 200
mancozèbe : 160

6) Septoriose du céleri

mancozèbe : 160
oxyquinoléate de cuivre : 60
*bénomyl + mancozèbe :

7) Anthracnose du haricot

mancozèbe : 160

8) Maladies diverses

*iprodione : 250 g/ql (Alternariose de la carotte et du chou)
nabame : 100 kg/ha (Mildiou du poivron)
thirame : 3,5 kg/ha (Botrytis) en poudrage
zinèbe : en poudrage (cultures sous verre)

Associations

Nombreuses spécialités polyvalentes

9) Traitement fongicide des semences (g/q)

bénomyl : 150 (ail)
bénomyl : 15 g/kg de graines d'oignon
*carbendazime : 150 (ail)
iprodione : 150 (ail)
méthylthiophanate : 490 (ail)
*vinchlozoline : 150 (ail)

DIVERS

1) Nématodes en cultures légumières

dibrométhane : 150 kg/ha
*dibrométhane + dichloropropène : 41,5 + 202 kg
dibromopropane : 200 l/ha
*dichloropropène : 184 kg/ha
*éthoprophos : 10 (tomate)

2) Nématodes en cultures de champignons

*formol (aldéhyde formique) : 60 l de spécialité dans 1000 l d'eau pour 100 m2 de surface (pour la désinfection des locaux de culture contre les nématodes et le traitement fongicide du sol)

phénols : 300 g/m2 (arrosage du sol avant mise en culture)

3) Môle du champignon de couche

*trichoderma viride : 5 g/m2 de spécialité

Mouche de la carotte (granulés pour traitement du sol) - (g/ha)

*bromophos éthyl : 5400 (et en pulvérisation)
carbophénothion : 6000
chlorfenvinphos : 5000 (et en pulvérisation)
diazinon : 8000
dichlofenthion : 6000
diéthion : 5000 (et en pulvérisation)
fonofos : 2000
trichloronate : 2500 (et en pulvérisation)

Association

chlorfenvinphos + parathion { 500 + 500 (en localisation) / 5000 + 5000 (en plein)

IV - CULTURES FLORALES

diéthion : 100
malathion : 75
méthidathion : 40
naled : 100
parathion éthyl : 25
parathion méthyl : 30
phosalone : 60
prothoate : 30

- esters phosphoriques systémiques
diméthoate : 30
formothion : 40
mévinphos : 35
ométhoate : 60
oxydéméton méthyl : 25
vamidothion : 50

- acaricides spécifiques
.Sulfones et sulfonates
chlorbenside : 50
chlorofénizon: 50
fénizon : 50
tétradifon : 16
tétrasul : 40

.Dérivé du benzène
binapacryl : 50

.Composés halogénés
bromopropylate : 37,5
dicofol : 50

. Quinoxaline
chinométhionate : 12,5

.Divers
*benzoximate : 40
cyhéxatin : 30
diénochlor : 60
dioxathion + fénizon : 25 + 50

4) Traitement insecticide du sol (g/ha)

*aldicarbe (pucerons : 4000 / acariens : 5000 / nématodes : 10000)
disulfoton (acariens et pucerons) : 1500

5) Traitement en serre et sous abri

*bioresméthrine : 6 g/hl (aleurodes)

FONGICIDES

1) Oïdium des cultures florales (g/hl)

*bupirimate : 25 (rosier)
chinométhionate : 7,5
dichlofluanide : 150 (rosier)
dinocap : 20
*ditalimfos : 50
dodémorphe acétate : 100 (rosier en serre)
*fénarimol : 5 (rosier)
*imazalil : 50 (rosier)
soufre trituré et sublimé : en poudrage
soufre micronisé : 600 de soufre pur (max.)
*triadiméfon : 20 (rosier plein air)
*triforine : 28,5 (rosier)

2) Maladies des taches noires du rosier

triforine : 28,5

3) Rouille blanche du chrysanthème (g/hl)

oxycarboxine : 30
triforine : 30

4) Pourriture grise du glaïeul (g/hl)

*thiabendazole : [illegible]

5) Rouille de l'oeillet, du rosier (g/hl)

*oxycarboxine : 36

6) Traitement fongicide du sol

.Maladies vasculaires de l'oeillet (g/m2)
bénomyl : 7,5
éthylthiophanate : 7,5

.Maladies diverses (g/m2)
éthridiazole : 3,5 (Pythium)
*prothiocarbe : 8,75 (Pythium/Phytophthora)
*anilazine + bénomyl + chlorothalonil (maladies des gazons)

DIVERS

a) Nématodes (kg/ha)

*aldicarbe : 10
*dichloropropène : 184
*oxamyl : 10

b) Bleuissement des hortensias

*sels d'alun (correcteur de sol) .